

Prix ABCi/Afci 2024 du meilleur mémoire en communication interne

Règlement

Présentation

Comme en 2022 et en 2020, l'Association Belge de Communication Interne (ABCi) et l'Association Française de la Communication Interne (AFCI) réunissent à nouveau leurs forces afin de décerner le Prix 2024 ABCi / AFCI du meilleur mémoire en communication interne, en partenariat avec le Réseau sur la Professionnalisation des Communicateurs, RESIPROC¹.

Cette édition s'ouvre cette fois à trois universités québécoises.

L'objectif poursuivi est de :

- donner de la visibilité à un travail de recherche en lien avec la question de la communication interne dans les organisations, et par suite avec les évolutions du travail, des relations sociales professionnelles et des entreprises ; et questionner la professionnalisation des communicateurs ;
- valoriser le travail d'étudiants auprès d'un réseau de professionnels de la communication ; d'encourager leur transition vers un parcours professionnel en communication interne ;
- renforcer les relations entre l'ABCi, l'Afci et les établissements d'enseignement universitaire et Hautes Ecoles;
- Développer les contacts internationaux entre chercheurs, étudiants et communicateurs.

Dans ce cadre, le Prix du mémoire en communication interne affirme la volonté de l'ABCi et de l'Afci de valoriser la contribution des sciences humaines et sociales à la réflexion et à la pratique professionnelle des communicants. Le mémoire choisi devra, en effet, à la fois faire preuve de rigueur scientifique et d'une approche innovante propre à questionner les communicateurs / communicants dans leurs pratiques.

Conditions d'éligibilité

Le Prix est ouvert aux étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur francophone de niveau Master ou équivalent. Le document présenté doit être un mémoire de fin de Master ou fin d'études, soutenu avec succès (au moins 15/20 ou distinction) au cours de la période suivante : entre juin 2022 et fin octobre 2023. Le Prix 2024 sera décerné **en juin 2024**.

La thématique de ce travail sera liée à la communication au sein des organisations, définie comme la façon dont des individus en situation de travail, au sein d'une même entreprise, s'expriment, se comportent, interagissent ensemble afin d'effectuer un travail, une mission, un projet. Outre la

¹ Le réseau international sur la professionnalisation des communicateurs (RESIPROC) regroupe chercheurs et praticiens issus de plusieurs pays de la Francophonie. Le RESIPROC a été constitué afin de comprendre les évolutions des pratiques en communication, d'interroger le rôle des formations universitaires en communication, de renforcer le dialogue entre les communautés professionnelles et universitaires et, in fine, de définir ce qu'il faut entendre par professionnalisation en et de la communication.

dimension communicationnelle, l'analyse menée doit faire une large place aux dimensions sociale et organisationnelle, interrogeant ainsi la dynamique collective de l'organisation.

Modalités d'inscription

La candidature est présentée par l'auteur du travail soumis au moyen du formulaire téléchargeable sur le site de ABCi et de l'Afci Elle doit être parrainée par l'enseignant responsable du mémoire ou de la formation de l'établissement d'enseignement supérieur. La note du mémoire doit être supérieure ou égale à 15/20 soit 75/100. Chaque dossier est composé :

- 1) de la fiche de candidature dûment complétée,
- 2) de la version intégrale et originale du mémoire.

Le dossier de candidature est à envoyer par voie électronique à l'ABCi (info@abci.org) et à l'Afci(contact@afci.asso.fr) au plus tard le 31 décembre 2023.

Jury

Le jury du Prix ABCi/Afci du mémoire est composé de membres, administrateurs de l'ABCi ou de l'Afci, praticiens et enseignants-chercheurs, membres du réseau RESIPROC. Le jury délibère sous l'autorité d'un président ou présidente, dont la voix est prépondérante en cas de parité. Les décisions se prennent à la majorité simple. La présidence est alternativement occupée par un administrateur de l'ABCi et de l'Afci.

Le président du jury désigne un seul et unique lauréat, mais se réserve le droit de ne pas décerner le Prix en cas de qualité insuffisante des travaux présentés. Le choix du lauréat ou de la lauréate se fait à partir de critères comme :

- la pertinence du thème face aux enjeux actuels de communication et aux évolutions des organisations,
- la capacité à problématiser une situation empirique, à déterminer un corpus d'étude et à construire une méthodologie d'analyse adéquate,
- l'aisance rédactionnelle à décrire les faits empiriques, à construire une argumentation à l'aide des outils théoriques, à formuler des réponses à la problématique posée,

Tous les candidats sont informés de la décision du jury au terme de la procédure. La décision est définitive et sans possibilité de recours. Le contenu des délibérations n'est pas communiqué. La publication des résultats est faite au cours d'un événement ad hoc de remise du Prix qui se tiendra en juin 2024 à Paris.

L'ABCi et l'Afci s'engagent à traiter les travaux qui lui sont soumis dans le cadre du Prix ABCi/Afci du mémoire en communication interne dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, plus particulièrement en matière de droits relatifs à la propriété intellectuelle. Tous les candidats qui ont valablement introduit un dossier de candidature autorisent irrévocablement les associations à publier sur son site web, pour toute la durée légale de leurs droits, la version intégrale du travail, à en faire l'écho dans les publications qu'elles

éditent et à l'occasion des événements qu'elles organisent, aux fins de promouvoir tant les travaux réalisés que le Prix ABCi/Afci du mémoire en communication interne que les activités des deux associations. Seuls les travaux frappés de confidentialité font exception à cette règle.

Dotation

- Adhésion et accès aux activités de l'association de référence en matière de communication interne (ABCi ou Afci) pendant 1 an
- Valorisation de la démarche dans les revues respectives ABCi et Afci
- 1.000 euros en espèces

Calendrier

- Jusqu'au 31 décembre 2023 : envoi des dossiers de candidature
- Janvier 2024 : pré sélection des mémoires
- De février à avril 2024 : lecture et notation des mémoires par les membres du jury
- Mai 2024 : délibération du jury
- Juin 2024 : remise des prix à Paris